



Droit à l'image tournoi sportif (amateur) ?

Par **Mric**, le 14/05/2024 à 21:15

Bonjour à tous,

j'organise un tournoi qui réunit 1.200 petits joueurs de football (Licencié FFF)
Nous faisons des vidéos, des photos du tournoi que nous postons sur notre site internet, Facebook, Instagram ...
Bien entendu, nous pouvons filmer les enfants, mais aussi les parents/supporter

Comment est il possible de gérer le droit à l'image ?
Doit on l'apporter au règlement du tournoi ?
A l'entrée su site ?

Un enfant a été (d'après ses parents ...) ridiculisé sur une vidéo (en gros il s'est pris un petit pont, geste qui fait qu'un adversaire passe la ballon entre les jambes de l'autre ...) et nous ont dit que nous n'avions pas "le droit à l'image"

Nous avons respecté ce choix en supprimant la vidéo, mais l'équipe adverse n'était pas contente de ne pas avoir "sa" vidéo, mais ce n'est pas le débat.

Nous voudrions nous couvrir en expliquant que chaque personne rentrant sur le complexe, est susceptible d'être photographiée/filmée ... Et donc, d'apparaître sur nos réseaux

Est ce possible ?

merci d'avance.

Par **Marck.ESP**, le 14/05/2024 à 21:33

Bienvenue sur LegaVox

L'image d'une personne peut être utilisée sans son consentement si elle se trouve dans un lieu public et qu'elle n'est pas le sujet principal de la photo ou de la vidéo.
Dans le cas contraire (plan sur une personne) son autorisation est effectivement requise...Ou celle des représentants légaux.

<https://lfpl.fff.fr/simple/guide-du-club-utilisation-dimages-et-droits-dauteur/>

<https://loire.fff.fr/wp-content/uploads/sites/104/2023/12/Note-Droit-%C3%A0-limage-des-sportifs.pdf>

Par **Mric**, le **15/05/2024** à **07:54**

Merci beaucoup pour votre réponse.

Est il possible de préciser aux public que lorsqu'il rentre dans le complexe sportif, cela nous donne le "droit" de les afficher sur les réseaux, car il est impossible pour nous de filtrer ?

Comment font les "gros" : TF1, etc lorsqu'ils filment des matchs et font des gros plans ?

Encore merci pour vos précisions.

Par **beatles**, le **15/05/2024** à **08:40**

Bonjour,

Avez-vous posé la question à votre ligue régionale ou directement à la FFF.

Cdt.

Par **Mric**, le **15/05/2024** à **09:05**

Non, mais je vais le faire de ce pas :)

Merci beaucoup